

N°658 – 28 Avril 2008

Edito

L'ANIA s'organise sur le projet de loi pour la modernisation de l'économie

Dans le cadre du *projet de Loi de Modernisation de l'Economie*, et face au coup de force du Gouvernement pour imposer un texte ne respectant pas le consensus obtenu entre les différents partenaires courant mars, **l'ANIA prépare plusieurs actions d'envergure.**

Ainsi, lors d'une conférence de presse du 24 avril, **la pétition des 7 organisations déjà signataires d'un communiqué de presse commun début avril (l'ANIA, la FNSEA, l'ILEC, la CGPME, Coop de France, la FEEF, la CGI), vient d'être officiellement lancée.** Ce document sera remis aux députés et aux sénateurs à la mi-mai avant l'examen du projet de loi à l'Assemblée Nationale prévu le 26 mai.

"Ce n'est pas courant de présenter un front uni d'agriculteurs et d'industriels mais nous sommes confrontés à un phénomène grave et préoccupant, particulièrement pour les PME", a déclaré le président de l'ANIA, Jean-René Buisson.

Si les revendications pour plus d'équilibre dans les relations commerciales ne sont pas prises en compte, les chefs d'entreprises et les salariés de l'ensemble des organisations du front commun sont déterminés à manifester publiquement.

Il s'agit tout simplement de défendre un cadre juridique approprié à rapport de forces très déséquilibré entre plus de 10 000 fournisseurs et 5 distributeurs tout puissants.

Si vous souhaitez être signataire de la pétition, rendez-vous sur www.ania.net.

Qualité Nutrition

Etiquetage : Le « sans OGM » n'est pas du 0,9% !

Le Conseil National de la Consommation (CNC) va examiner à partir du 23 avril le sujet épineux et complexe de l'étiquetage « sans OGM ». Autour de la table, toute la filière agroalimentaire sera réunie, depuis l'amont avec les agriculteurs, la nutrition animale, jusqu'à l'aval avec les associations de consommateurs, en passant par la distribution et les entreprises agroalimentaires.

Si l'Europe a émis des règles pour l'étiquetage positif « avec OGM » lorsque le seuil de présence fortuite est supérieur à 0,9%, elle a délégué aux Etats Membres la possibilité de fixer des règles nationales pour le « sans OGM ». C'est ce qu'a fait la France dès 2004, par le biais d'une note de service de la DGCCRF, qui autorise cette allégation négative si l'on ne détecte pas d'OGM dans le produit. Ce seuil de détection est de l'ordre de 0,01 %. Les entreprises agroalimentaires françaises ont donc aujourd'hui accès à trois niveaux d'étiquetage : le « sans OGM » en dessous de 0,01%, le « avec OGM » au dessus de 0,9% et aucun étiquetage pour la filière dite conventionnelle entre ces deux seuils.

Depuis quelques mois, les associations de consommateurs demandent l'évolution de ces règles d'étiquetage, calquée sur la loi qui a été votée en Allemagne. Leur objectif ? L'étiquetage des produits animaux, du type « animal nourri sans OGM », ou encore « produit issu d'une filière sans OGM », lorsque le produit est issu d'un animal dont l'alimentation est conventionnelle (seuil inférieur à 0,9%) ... Si la France acceptait en l'état cette demande, nous aurions une discrimination entre la filière végétale dont le « sans OGM » devrait répondre au seuil de détection (0,01%) et la filière animale au seuil conventionnel (0,9%) alors qu'une même matière première peut être destinée aux deux filières ! Dans les produits composés à la fois de produits végétaux et animaux, nous pourrions voir dans la liste des ingrédients des allégations négatives qui ne voudraient donc pas dire la même chose. Par ailleurs, **dire au consommateur que le produit issu d'un animal dont l'alimentation est conventionnelle est issu d'une filière « sans OGM » est mensonger puisque « inférieur à 0,9% » n'est absolument pas synonyme de « non présence d'OGM » !** Pour rappel, selon un sondage CSA/Greenpeace de février 2008, le « sans OGM » est véritablement du « sans OGM » et non pas du « conventionnel » pour 71% des personnes interrogées. **Dans ce contexte, le « sans OGM » ne devrait pas être assimilé au seuil de 0,9% !**

Trophelia Europe, le 1^{er} concours européen étudiant de l'innovation

La première édition du concours « Trophelia Europe » se tiendra le 20 octobre 2008 à Paris dans le cadre du SIAL. Construit sur le modèle de l'initiative française « Trophelia » qui existe depuis plusieurs années déjà, il sera le **premier concours européen de l'innovation alimentaire à destination des étudiants de formations supérieures scientifiques et commerciales**. Il aura pour objet la création, la mise en œuvre et le développement de produits alimentaires nouveaux par des équipes d'étudiants venant de toute l'Europe. Forte de son expérience, la France par l'intermédiaire de l'ANIA et de la CCI du Vaucluse (organisatrice du concours français), ainsi que la CIAA ont été moteur dans la création de ce trophée, persuadée qu'il deviendra un outil pour stimuler l'innovation dans les produits alimentaires. L'industrie agroalimentaire voit également dans ce concours le moyen d'attirer les jeunes vers l'agroalimentaire...

Cette première édition ne réunira pas moins de 13 équipes d'étudiants de nationalités différentes (France, Italie, Hongrie, Espagne...). Le jury sera, pour cette première édition, mené par Jean Martin, le président de la confédération européenne des entreprises agroalimentaires (CIAA). **L'équipe gagnante se verra remettre un prix de 10 000 €, avec une exposition du produit pendant toute la durée du salon.**

Formation

Audit sur les métiers commerciaux

Les réformes récentes et futures de la réglementation portant sur les relations Industrie-Commerce, ont un impact certain sur les métiers commerciaux. Afin de mieux cerner et anticiper les répercussions de ces différentes lois sur l'organisation commerciale des entreprises du secteur agroalimentaire, **l'ANIA lance un audit fin avril**, en diffusant un questionnaire à ses adhérents.

Les résultats de l'enquête et les solutions attendues par les opérationnels seront présentés à l'ensemble des adhérents de l'ANIA d'ici la fin du premier semestre et donneront probablement lieu à la mise en place de formations.

Carnet

Nouvelles nominations à l'ANIA

Elsa Chantereau est nommée Responsable des Relations Institutionnelles de l'ANIA. Diplômée de Sciences-Po Paris et d'HEC Montréal, elle est également titulaire d'une maîtrise de droit public. Après avoir été consultante en organisation, elle est rentrée en 2004 à l'ANIA, en tant que Chargée de Mission du Président Jean-René Buisson.

Clémence Malaret est nommée Chargée de Mission auprès du Président de l'ANIA, en remplacement d'Elsa Chantereau. Diplômée de Sciences-Po Paris et de l'Université Libre de Berlin, elle était au préalable en charge des questions européennes à la Fédération Nationale des Travaux Publics.

Communication

Conférence Stratégies les 2 et 3 juillet

L'ANIA s'associera à la série de conférences intitulée « Marketing Alimentaire : cap sur l'innovation ! », organisée par le magazine Stratégies les 2 et 3 juillet prochains.

Autour d'intervenants de haut niveau, l'événement apportera éclairages théoriques et retours d'expérience sur de nombreux enjeux auxquels sont confrontés les acteurs de l'agroalimentaire : perspectives de croissance des innovations nutritionnelles, allégations santé, comportement du consommateur, étiquetage, pouvoir d'achat...

L'ANIA participera à la table ronde intitulée « Industriels, distributeurs... comment éteindre l'incendie du pouvoir d'achat ? », où elle débatera entre autres avec la Fédération du Commerce et de la Distribution (FCD).

Le programme détaillé de ces débats est disponible sur demande auprès de Tiphaine d'Arras (tdarras@ania.net ou 01 53 83 92 33).

Clôture des inscriptions au Concours Agropole

Il ne reste que quelques jours pour participer au 15^{ème} Concours National de la Création d'Entreprises Agroalimentaire.

Rappelons que l'ANIA est partenaire de cette manifestation organisée par AGROPOLE avec OSEO, l'APCE, le SIAL, l'IPA et RIA. Ce concours comporte deux catégories. Les créateurs d'entreprises pour lesquels deux prix sont ouverts et les PME de moins de trois ans au 30 avril 2008 (date de clôture du concours) qui voient leur développement récompensé par un Prix. La dotation est de 60 000 €.

Pour s'inscrire par Internet: www.agropole.com ou par tel 05 53 77 20 00.

FLASH ANIA : REPRODUCTION AUTORISEE SOUS RESERVE D'INDICATION D'ORIGINE